

## Aménag'eau, un outil pour rapprocher les acteurs de l'eau et les acteurs de l'urbanisme



Bien que la planification de la politique de l'eau et celle de l'aménagement du territoire soient liées, elles sont généralement menées en parallèle, sans réelle concertation. Le Département de la Gironde a lancé la mission expérimentale Aménag'eau dans l'objectif de développer des interactions entre les univers de l'eau et de l'urbanisme. Ce projet transversal est porté par une équipe aux compétences multi-thématiques. Depuis 2013 de nombreuses actions ont été réalisées pour mieux intégrer l'eau dans les projets d'urbanisme.

Témoignage de :

**Céline DEBRIEU-LEVRAT**, Chef de projet

**Valérie PARABOSCHI**, Chargée de mission

Département de la Gironde



### Qu'est-ce qu'Aménag'eau ?

#### ✓ Le contexte

Nos élus s'intéressent au **lien entre l'eau et l'aménagement du territoire**. Nous avons remporté en 2009 un **projet européen Interreg** (coopération territoriale européenne) au cours duquel nous avons étudié ce lien de manière exploratoire avec des partenaires étrangers. Si l'impact de l'aménagement du territoire sur la ressource en eau ou encore l'assainissement était indéniable, il n'apparaissait **pas vraiment d'interactions entre les projets d'urbanisme et ceux sur l'eau**. A partir de ce constat, nos élus ont décidé de développer une **assistance technique**, afin de rapprocher les acteurs de l'eau et ceux de l'aménagement du territoire. La mission Aménag'eau a été lancée en **2013** pour une durée de **6 ans**.





## ✓ L'équipe

Aménag'eau mobilise en mode projet, **une trentaine d'agents** du Département disposant d'un **large panel de compétences** (eau, urbanisme, foncier, agriculture, économie...). En particulier, **l'ensemble des thématiques de l'eau** sont représentées : eau potable, assainissement, inondations, zones humides... C'est un **projet transversal** au sein de la collectivité. Le noyau dur d'Aménag'eau est composé de trois personnes, les autres agents interviennent ponctuellement sur leur champ d'expertise.

## ✓ Quelles sont les cibles d'Aménag'eau ?

Aménag'eau apporte une assistance technique **en interne** aux directions du Département qui s'occupent de l'aménagement du territoire (routes, collèges...), et **en externe** auprès des collectivités, animateurs SAGE, animateurs SCoT...

## ✓ Le financement

Le projet est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne avec un plafond à 80 000€. Le **coût projet est de l'ordre de 150 000€**. **L'Agence de l'eau apporte 40 000€ et le Département prend en charge le reste**. Nous portons en maîtrise d'ouvrage directe, certaines études innovantes, comme celle sur la résilience des territoires par rapport au risque inondation, sur laquelle nous captions aussi du fonds Barnier de l'Etat.

## Quels liens avec les SAGE ?

### ✓ Des guides de traduction

Nous co-élaborez avec les animateurs de SAGE, **un guide qui traduit leur document dans un SCoT ou d'autres documents d'urbanisme**. En amont, nous les assistons dans la rédaction d'une **note d'enjeux** à destination des acteurs de l'urbanisme. Nous les aidons à produire un outil et à **s'adapter au vocabulaire de l'urbanisme**.

Dans le cas du SAGE Leyre, une des élues membre de la CLE contribue à l'élaboration. En collaboration avec l'animatrice SAGE, elle participe au travail sur la transposition et le relaie au sein de la CLE. Cette élue est en charge du développement durable dans une des communes, qui est aussi dans la communauté d'agglomération. Elle participe à d'autres réseaux et apporte une vision globale très intéressante.

### ✓ Une veille sur les documents d'urbanisme

Le Département est, par le code de l'urbanisme, **personne publique associée** : nous sommes saisis par les communes, communautés de communes ou la Métropole de Bordeaux pour émettre des avis sur les documents d'urbanisme. Dans ce cadre, nous menons une action de **veille sur les documents d'urbanisme qui sont créés, révisés ou modifiés**. Nous informons les animateurs de SAGE et les consultons pour **relayer leurs observations dans nos propres avis**. Nous faisons également en sorte qu'**ils interviennent directement** en étant invités à des réunions. Les thématiques de l'eau sont souvent noyées au milieu de celles de l'environnement, des paysages, de l'agriculture. **Nous créons les conditions afin qu'ils aient un espace de discussion dédié pour sensibiliser le porteur du document d'urbanisme**.

## Quels sont les SAGE concernés ?

Nous travaillons avec **tous les SAGE de Gironde**. **La démarche du guide est entreprise avec les SAGE mis en œuvre**. Nous avons déjà traduit trois SAGE (Nappes profondes de Gironde, Lacs Médocains, Ciron). Le SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés est en cours de traduction et celle du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés va débiter. Tant que le SAGE est en élaboration, le guide ne peut pas être constitué. Par contre, **nous aidons les animateurs dans la formulation des dispositions du PAGD** pour qu'elles soient plus simples à traduire par la suite dans les documents d'urbanisme.

En théorie, nous nous limitons au territoire de la Gironde. Cependant pour les guides des **SAGE inter-départementaux**, nous ne trions pas les dispositions. Elles sont valables sur tout le périmètre. Les animateurs SAGE consultent les DDT-DDTM de chaque département. Il existe tout un **processus de relecture et de validation par les services de l'Etat**, tant par ceux de la police de l'eau que ceux de l'urbanisme. Une relecture juridique est aussi nécessaire.

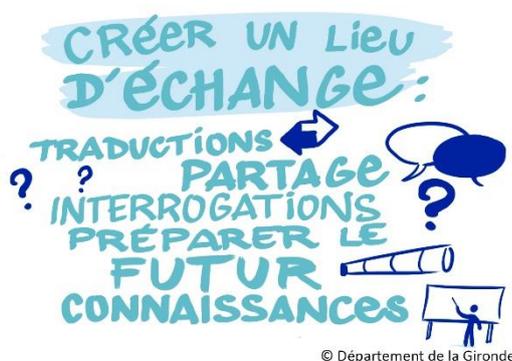


### Exemple

[Enjeux du SAGE Nappes profondes de Gironde déclinés par SCoT](#), document réalisé par le Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde et la mission Aménageau.

## Comment se font les échanges entre les acteurs ?

Tous les ans, nous organisons un séminaire. Il se déroule sur une demi-journée avec **trois ateliers de réflexion sur différents sujets**. En 2016, ils portaient sur les SAGE et les SCoT (avec les guides), l'assainissement non collectif et l'urbanisme, les périmètres de protection de captages et l'urbanisme. Le séminaire a rassemblé **200 personnes de profils variés** (services techniques, élus, bureaux d'études, collectivités, services de l'Etat...). Un autre est prévu en fin 2017 sur le grand cycle de l'eau avec les zones humides, les inondations et l'urbanisme... Ces journées permettent de réunir tant les acteurs de l'eau que ceux de l'urbanisme. C'est une façon de **créer du réseau** au croisement de ces deux univers. En dehors du séminaire, nous favorisons régulièrement les rencontres bilatérales lors de réunions.



## A quelles étapes des projets intervenez-vous ?

Nous essayons de nous **situer le plus en amont possible**, avant même que le projet soit positionné, à son émergence. Pour une opération d'aménagement, nous travaillons d'abord sur le foncier où le projet sera implanté afin d'identifier les enjeux « eau » et donc de les éviter. Par exemple pour l'emplacement d'un collège, nous choisirons un foncier sans zones humides, qui n'est pas en zone inondable, où il y a une desserte d'eau potable qui est présente ou programmée par les syndicats d'eau...

Nous intervenons encore par la suite, sur d'autres sujets **ne dépendant pas de l'implantation, comme les économies d'eau ou la gestion des eaux pluviales** qui doivent être prises en compte pendant l'élaboration des projetés des bâtiments. Nous sommes aussi présents pendant la **conception**.

C'est le **même raisonnement pour les documents d'urbanisme**. Il faut y participer dès le positionnement du projet. L'aspect de **concertation** et de **pédagogie** est indispensable pour expliquer pourquoi il est primordial de considérer les questions de l'eau.

Lorsque les **choix politiques, sociaux et économiques** sont discutés, les acteurs doivent être au courant des critères « eau ». Souvent les critères sociaux, économiques et politiques prévalent sur les critères environnementaux. Nous essayons de les ramener au même niveau et de **donner les informations au bon moment**. Une fois que les élus ont toutes les cartes en main, ils peuvent faire leurs choix en connaissance de cause.

## D'autres exemples d'actions ?

### ✓ La diffusion de données

Nous disposons d'un **centre de ressources**, un **observatoire de l'eau** où sont centralisées les informations produites par toutes nos cellules d'assistance technique (CATEP, CATERZH, SATANC, MAGEA, SATESE, CRIEau, réseaux de mesures où nous sommes producteurs...). **Nous croisons ces données avec un observatoire du foncier**, puisque nous avons une compétence obligatoire sur le foncier (dont des banques de données de notaires). A partir du croisement de ces deux observatoires, nous proposons des fonciers lors des opérations d'aménagement internes au Département.

Les données brutes sur l'eau sont disponibles dans les banques du SIE. Quand on nous demande une étude, nous fournissons des données agrégées ou élaborées. **Notre plus-value est de croiser les éléments en produisant par exemple une carte avec les enjeux « eau » et « urbanisme ».**

### ✓ La bibliothèque des savoirs

Nous menons une étude sur une bibliothèque des savoirs. Elle vise à ce que **les territoires se réapproprient toutes les études sur les thématiques de l'eau et de l'urbanisme**, qu'ils ont pu réaliser avec le financement du Département, de la Région ou de l'Agence de l'eau ou même les études produites par le Département. Nous avons constaté que les territoires font des études (sur une station d'épuration, sur un bassin versant d'un cours d'eau...), s'en servent sur le moment puis les laissent de côté. Elles sont peu souvent recapitalisées pour de nouvelles études qui pourraient se baser sur ces éléments, ou proposées aux aménageurs pour les dossiers loi sur l'eau. Une collecte de toutes ces études est en cours et nous travaillons sur la cession des droits d'utilisation, de façon à **les mettre à disposition par commune afin que ce savoir eau et urbanisme soit réutilisable.**

Nous prévoyons de faire la même chose de manière expérimentale sur la **mémoire orale**. Il existe des **sachants avec une connaissance et une expertise que nous souhaitons capitaliser pour la restituer et la conserver**. Nous testons cette démarche dans un EHPAD avec des personnes âgées ayant vécu à côté de la Garonne et qui ont une connaissance sur l'historique des crues, les migrateurs que l'on trouve dans le fleuve, les zones humides... Il y a parmi elles un ancien gestionnaire moulin, un ancien gestionnaire de l'Etat qui a travaillé sur les seuils ou encore un spécialiste de l'estuaire dans une association. Nous recueillons tous les témoignages de cette mémoire et nous envisageons de retranscrire les enregistrements.

## Quel bilan ?

### ✓ Les principales actions

- **veille** de territoire (commissions CoDERST, CDAC, aménagements fonciers...);
- **assistance interne** aux directions du Département pour les programmations d'aménagements de bâtiments (collège, infrastructures, directions des patrimoines...) et en urbanisme opérationnel (économies d'eau, gestion de l'eau pluviale...);
- **assistance technique externe** au Département, sur de l'urbanisme opérationnel (par exemple auprès des bailleurs sociaux);
- **avis** au titre des documents d'urbanisme, des SCoT;
- **participation à l'interSCoT** (par exemple avec les guides de traduction d'un SAGE dans un SCoT);
- **formation et sensibilisation des élus et des services techniques** en partenariat avec le CNFPT;
- **création d'une collection d'outils** dédiés à l'urbanisme opérationnel (cahiers de recommandations environnementales, guide sur l'eau et l'urbanisme avec l'Agence de l'eau...);
- **mise en relation des acteurs entre eux et création de partenariats** (par exemple avec le monde de la recherche);
- **travail sur les éléments de langage** croisant les thèmes de l'eau et de l'urbanisme;
- **communication** (séminaire) et **promotion de la mission** (présentation à d'autres Départements ou lors d'événements).

### Quelques chiffres-clés

Depuis 2013

- 203 avis sur des PLU
- 115 avis sur des CDAC
- 131 avis sur des dossiers CoDERST



© Département de la Gironde

### ✓ Trois études en maîtrise d'ouvrage directe

- Résilience du territoire au risque inondation sur la Dordogne girondine (dans le cadre du PAPI 2 de la Dordogne);
- Définition des enjeux de l'eau à l'échelle d'une commune;
- Bibliothèque des savoirs.

### ✓ Un réajustement constant pour une meilleure efficacité

Aménag'eau est une **mission expérimentale**, il n'y avait donc pas de repères au début. Les gens pensaient que l'idée était bonne, mais se demandaient ce que nous allions en faire. Une fois que les tâches ont été clarifiées et cadrées, la mission est devenue très **participative** tant pour les acteurs de l'eau que pour ceux de l'urbanisme. Les deux y trouvent un intérêt. Aménag'eau a permis de **nouer des liens entre les acteurs et de créer de nouvelles habitudes**. Lorsqu'un acteur de l'urbanisme réfléchit à une opération d'aménagement, il a maintenant le réflexe d'appeler les bonnes personnes sur la thématique de l'eau, parce qu'il les a identifiées et qu'il a compris ce que cela apporte à son projet.

Beaucoup d'actions sont basées sur l'**innovation**, nous sommes parfois amenés à les **remodeler**. **Nous travaillons sur l'efficacité** : si une action en test sur une année, n'est pas efficace, nous n'hésitons pas à l'ajuster, voire à l'abandonner dans le cas où elle ne fonctionne pas. Nous consolidons la mission au fur et à mesure. Comme elle est un **succès**, une **pérennisation au-delà des 6 ans** se profile.

## Quels conseils pour les animateurs de SAGE et contrats ?

Commencer **par identifier les animateurs SCoT**, qui sont leurs homologues côté urbanisme, et **se faire connaître**. Avant de les rencontrer, il faudrait **expliquer simplement les enjeux de leur SAGE**. Les acteurs de l'eau et les acteurs de l'urbanisme ont chacun leur propre jargon, ce qui entraîne des problèmes de compréhension. Ce n'est pas évident, mais les animateurs SAGE doivent essayer de se mettre à la place d'un acteur de l'urbanisme pour bien faire passer leurs messages.

### EN SAVOIR PLUS

- [La mission Aménag'eau](#)
- Présentation d'Aménag'eau lors des [Rencontres de l'eau 2016](#) (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- [Enjeux du SAGE Nappes profondes de Gironde déclinés par SCoT](#), document réalisé par le Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde et la mission Aménag'eau.

\*

*CATEP : Cellule d'assistance technique à l'eau potable*

*CATERZH : Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides*

*CDAC : Commission départementale de l'aménagement commercial*

*CLE : Commission Locale de l'Eau*

*CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale*

*CoDERST : Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires*

*DDT : Direction Départementale des Territoires*

*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer*

*InterSCoT : démarches interterritoriales dont le principal but est d'apporter de la cohérence à des SCoT contigus au moment de leur élaboration ou de leur mise en œuvre (source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France)*

*PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable*

*PLU : Plan Local d'Urbanisme*

*SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*

*SATANC : Service d'Assistance Technique pour l'Assainissement Non Collectif*

*SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration*

*SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale*